

Le bureau du Cnis s'est réuni sous la présidence de Yannick Moreau le 30 juin 2016.

**Françoise Maurel a rappelé les principaux enseignements du colloque** du 26 mai sur « Les enjeux des comparaisons internationales », qui a bénéficié d'une bonne participation des utilisateurs et des producteurs de statistique publique (respectivement 70 % et 30 %). Après avoir souligné **l'utilité de développer un dialogue coopératif entre le Cnis, le service statistique public (SSP) et l'Autorité de la statistique publique (ASP), son président, Dominique Bureau, a souhaité que la comparabilité figure en meilleure place qu'en troisième position dans les principes du code de bonnes pratiques.** Conscient des limites de la comparabilité et donc du parangonnage ou *benchmarking*, Dominique Bureau a cependant insisté sur l'apport des comparaisons à l'évaluation des politiques publiques. **Les échanges ont porté sur l'accompagnement différent selon le public visé (experts ou citoyens), sur la frontière à trouver entre la mesure et le diagnostic, sur l'augmentation des écueils de comparabilité liée à l'utilisation croissante de fichiers administratifs et sur l'appui que pourrait apporter l'European Statistical Advisory Committee (Esac) pour mieux structurer la demande.** Partant d'une publication récente de l'Insee sur la durée du travail en France et en Allemagne, **Jean-Luc Tavernier a illustré les différentes questions que posent tous les travaux de comparaisons internationales :** l'arbitrage à trouver entre la transparence sur les différences de méthode et le risque de perte de crédibilité vis-à-vis des utilisateurs, **le principe de subsidiarité retenu** qui conduit à harmoniser au niveau des résultats et non du *process* de production, la réticence des statisticiens à commenter les données produites par d'autres et enfin **la nécessité de travailler avec les organismes internationaux.** **Yannick Moreau** a conclu en évoquant le **caractère très interactif** du colloque, l'intérêt d'illustrer la variété des productions de la statistique publique et a annoncé des réflexions pour décider des suites à donner.

**Michèle Pappalardo, Pierre-Yves Geoffard** et le secrétariat général **ont présenté les points marquants** des activités des commissions réunies au printemps 2016. **L'angle mort sur les données des régimes d'assurance complémentaires** a été évoqué. Quelques échanges ont porté sur la mise en œuvre **au niveau des indicateurs ODD de la coordination confiée** en matière de développement durable à la **Déléguée interministérielle au développement durable.** Dominique Allain a rappelé l'existence d'une fiche par commission récapitulant les sujets traités, les échanges et la participation. Puis, elle a fait le point sur l'état d'avancement du groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé et a précisé que **le rapport « Observation des ruptures familiales »** présidé par **Claude Thélot serait présenté au prochain bureau.**

**Concernant les demandes de groupes de travail relatives d'une part aux discriminations dans le domaine de l'emploi et d'autre part au dialogue social et à la représentation des salariés,** il a été convenu d'organiser respectivement **une Rencontre début 2017** sur la base d'une note préparatoire comprenant les informations déjà existantes, les différentes méthodes de mesure et une revue de la littérature et de **mettre à jour les avancées réalisées sur le dialogue social et la représentation des salariés lors d'une commission "Emploi" début 2017.**

**Le rapport** du groupe de travail « **Diversité des formes d'emploi à l'épreuve de la statistique** » a été présenté **par son président Bernard Gazier et ses deux rapporteurs. Soixante recommandations sont regroupées autour de trois axes d'amélioration :** assurer la cohérence entre les différentes sources et veiller à l'articulation entre la déclaration sociale nominative (DSN) et l'enquête Emploi ; développer la connaissance des formes d'emploi médiatisées par des tiers comme les plates-formes ou les entreprises de services à la personne et enfin prendre en compte l'ensemble des revenus mais aussi les trajectoires individuelles afin de mieux appréhender le lien entre formes d'emploi et précarité. Les échanges ont notamment porté sur la façon d'assurer la prise en compte du rapport et d'en suivre la mise en œuvre, sur les propositions qui permettent de maintenir une comparabilité internationale et celles qui s'en éloignent et sur la mesure de la qualité de l'emploi. Le bureau a validé le rapport, le communiqué de presse et les autres actions de communication proposées par le président du groupe. Les principaux services producteurs concernés feront le point sur la façon dont ils prennent en compte les recommandations qui les concernent.

**Un point d'information a ensuite été réalisé sur l'accès aux données** comprenant l'évolution de l'accès des chercheurs aux données détenues par la Banque de France , les impacts du projet de loi pour une République numérique et la coexistence de différentes filières d'accès aux données pour des travaux de recherche. La présidente a informé le bureau du lancement d'un groupe de travail ayant pour mission de préciser les conditions de réussite du nouveau dispositif d'accès aux données.

**Avant que la Présidente ne conclue la réunion,** Jean-Luc Tavernier a commenté l'actualité du service statistique public (SSP). **Au titre des dossiers internationaux, la décision sur le projet**

**Simstat** (collecte unique du flux d'exportation pour en inférer les importations par miroir) **sera prise en novembre 2016**. **Les données de l'enquête TIC** (technologie de l'information et de la communication) pourront être obtenues par une autre voie qu'une enquête annuelle. **La prise en compte de l'économie numérique dans la mesure du PIB** a été un des sujets du comité de gouvernance statistique de l'OCDE. **Le cadre institutionnel français** est marqué par le projet de loi pour une République numérique et par celui de l'égalité réelle en outre-mer. Un rapport d'audit sur les deux services statistiques du ministère de l'éducation nationale (SSM) demande le renforcement de leur coordination et le développement des analyses sur l'enseignement supérieur. Concernant **les actualités du système statistique public**, le directeur général a mentionné notamment la parution du rapport de l'ASP début avril, la diffusion des résultats infra communaux de Filosofi (revenus et niveaux de vie) et la nécessité d'arbitrer entre les enquêtes de statistiques sociales pour les six ans à venir. Pour conclure, le directeur général a évoqué **les principales publications du SSP**.